



Règlement de l'épreuve "marche" La Confluente 11^{ème} édition – 13 juin 2020

Art 1 - Organisation :

La Confluente 2020 (11^{ème} édition) est organisée par L'Office Municipal des Sports de Bouchemaine avec le soutien technique du Comité de Maine-et-Loire d'Athlétisme. Il s'agit avant tout d'une marche réservée aux femmes. Elle se déroule sur la commune de Bouchemaine.

Art 2 – Date et horaire :

- Date : samedi 13 juin 2020
- Programme : marche de 5 km, départ à 16h45
- Lieu : départ et arrivée Quai de la Noë, devant l'esplanade de la mairie de Bouchemaine

Art 3 – Engagements et inscriptions :

La limite du nombre de participants est fixée à 100 participants.

Le bulletin d'inscription est téléchargeable sur le site www.laconfluente.fr avant le jeudi 11 juin 2020 et à déposer au magasin Culinarion, 17 rue des Poëllier à Angers.

Vous pouvez aussi vous inscrire en ligne avant le 11 juin 2020 sur le site www.espace-competition.com

Les droits d'engagement sont fixés à 10 euros jusqu'au 1^{er} juin 2020. Ils s'élèveront à 12 euros après cette date.

En cas de désistement du participant, les droits d'engagement ne seront pas remboursés.

Art 4 – Force majeure :

En cas de force majeure ou de catastrophe naturelle, mettant en cause la sécurité des participants (arrêtés préfectoraux, intempéries, inondations, épidémies...), l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve ou de modifier le parcours. Dans cette hypothèse, les droits d'engagement ne seront pas remboursés.

Art 5 – Comportement, propreté et respect des lieux :

Les participants s'engagent à respecter le balisage mis en place, les consignes données par l'organisation et le code de la route si nécessaire (lors de franchissement de routes notamment).

La "marche" est une activité qui se veut proche de la nature. Aussi les participants s'engagent à respecter l'ensemble du site, et de le laisser en parfait état de propreté.

Les participants se portent une assistance mutuelle en cas d'accident, dans l'attente des secours. Il est conseillé d'avoir un téléphone portable à disposition.

Art 6 – Epreuve non chronométrée :

L'épreuve n'est pas chronométrée. Il n'y aura pas de classement à l'issue de l'épreuve.

Art 7 – Sécurité :

Pour la sécurité des participants aucune assistance (accompagnement à pied ou avec animaux, en VTT, en trottinettes...) n'est pas autorisée. Les marcheuses devront respecter les consignes des signaleurs.

Art 8 – Droits à l'image :

L'organisation de la Confluente se réserve tous droits exclusifs d'utilisation des images de la randonnée (photos et vidéos). Le participant dispose d'un droit d'accès et de radiation des informations vous concernant. Néanmoins, c'est au participant de réaliser l'ensemble des démarches nécessaires en cas de refus de diffusion éventuel. Sauf opposition écrite de la part du participant, vos coordonnées pourront être transmises à nos partenaires.